

DISPOSITIF	A - PUBLIC(S) CONCERNÉS MONTANT(S) OBJECTIF(S)	B - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	C - PIÈCES JUSTIFICATIVES	D - CUMUL POSSIBLE AVEC LES DISPOSITIFS SUIVANTS	E - CAS DE NON CUMUL
LES PROGRAMMES D'ÉCHANGES UNIVERSITAIRES : Erasmus, Séjour d'études (CREPUQ), ISEP, Stages et Recherches Avancées ...)	<p>(1) - Public(s) concerné(s) :</p> <p>* Étudiants préparant un diplôme délivré par l'Université de La Réunion l'année de la demande :</p> <p>1 - ERASMUS : étudiants ayant terminé la première année d'étude d'enseignement supérieur ; priorité est donnée aux étudiants ayant achevé la 2ème année de licence</p> <p>2 - CREPUQ : étudiants ayant terminé la première année d'étude d'enseignement supérieur ; priorité est donnée aux étudiants de L3 ou M1</p> <p>3 - ISEP : être inscrit à l'université de La Réunion l'année précédant la mobilité car la candidature s'effectue l'année n-1. Les étudiants peuvent étudier 1 semestre ou 2 semestres (semestre d'automne : mi-août à décembre et semestre d'hiver : janvier à mai)</p> <p>4 - Programmes d'échanges avec l'Afrique du Sud : étudiant inscrit à l'université de La Réunion au minimum en 2ème année d'anglais</p> <p>5 - Changes avec l'Université : Inde et Corée du Sud : étudiant inscrit à l'université de La Réunion et avoir achevé au moins deux années d'études universitaires</p> <p>6 - ERASMUS STAGES : étudiant inscrit à l'université de La Réunion devant obligatoirement faire un stage pour valider son année d'étude (durée minimale de 3 mois et maximale de 12 mois) ; sont concernés par ce dispositif les 2ème années de DUT, BTS, licences pro, le Master en Droit International, ...</p> <p>(2) Montant(s) attribué(s) :</p> <p>* Selon les différents dispositifs et le statut de boursier ou non boursier de l'étudiant</p> <p>(3) - Objectif(s) :</p> <p>Favoriser les déplacements des étudiants de l'université de La Réunion où la mobilité est un atout pour l'insertion professionnelle ultérieure.</p> <p>(4) Aide régionale accordée <u>une seule fois par cycle universitaire</u>. Cependant, l'étudiant peut bénéficier également du dispositif "Stages & Recherches" une fois par cycle universitaire.</p>	<p>(1) Eure de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne</p> <p>(2) Eure âgé de moins de 28 ans au 1er octobre de l'année de la demande.</p> <p>A - Dérogation possible à la suite d'une interruption involontaire de la scolarité ;</p> <p>B - Dérogation possible également pour les candidats âgés de 35 ans ou plus à la suite d'une interruption pour cause d'activités professionnelles - <i>examen au cas par cas et sur lettre motivée du candidat.</i></p> <p>(3) Les parents de l'étudiant doivent résider à La Réunion depuis au moins 2 ans à La Réunion</p> <p>(4) Critères de conditions de ressources pour les non boursiers : Plafond de ressources de 39 515€ ou Quotient Familial de 19 060€ à l'exception d'ISEP.</p> <p>(5) Appréciation au plan pédagogique de la mobilité et priorisation des projets par l'Université de La Réunion. <i>A défaut, la Région se réserve le droit d'apprécier au cas par cas.</i></p>	<p>(1) Dossier de candidature présenté par la Direction des Relations Internationales de l'Université.</p> <p>(2) Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'étudiant (si l'étudiant est mineur, joindre celui des parents accompagné d'une attestation les autorisant à percevoir l'aide sur leur compte</p>	<p>(1) Bourse Nationale</p> <p>(2) Bourse départementale</p> <p>(3) API Réunion</p> <p>(4) APM</p> <p>(5) ADM</p>	ALLOCATION STAGE EN MOBILITE OU A LA REUNION « ASPM » pour le même stage